



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 06840

Numéro SIREN : 437 558 893

Nom ou dénomination : NAXICAP PARTNERS

Ce dépôt a été enregistré le 03/07/2013 sous le numéro de dépôt 60302



1306035701

DATE DEPOT :	2013-07-03
NUMERO DE DEPOT :	2013R060302
N° GESTION :	2001B06840
N° SIREN :	437558893
DENOMINATION :	NAXICAP PARTNERS
ADRESSE :	5/7 R DE MONTESSUY 75007 PARIS
DATE D'ACTE :	2013/05/29
TYPE D'ACTE :	EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
NATURE D'ACTE :	CHANGEMENT DE MEMBRE(S) DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

EC 25-S-13
CV

NAXICAP PARTNERS
Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 1.510.016 euros
Société de Gestion de Portefeuille - Agrément COB GP 01-041
Siège social : 5-7 rue de Monttessuy - 75007 PARIS
SIREN 437 558 893 RCS Paris

013 6840

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29**

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE de
MAI 2013 M (R)

- 3 JUL. 2013

N° DEPOT 60302
de NAXICAP Partners se sont

L'an deux mil treize, le vingt neuf mai à 9 heures, les actionnaires réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social de la société, sur convocation du Directoire, par lettre qui leur a été adressée le 14 mai 2013.

Il a été littéralement extrait ce qui suit :

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil de Surveillance, nomme en qualité de membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de Monsieur Jean Criton, démissionnaire, Monsieur Yves Gevin, demeurant à Paris 6^{ème}, 79 rue Notre Dame des Champs, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été extrait le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Paris, le 26 juin 2013

E. Anllan